



**Dans mon
école,
LE
HARCÈLEMENT,**

**C'est
NON !**

**Pour le
STOPPER,
il faut en
PARLER.**

 **Pôle Ressources**
 **Non Au Harcèlement**
 **Inspection de l'Education
Nationale à Etampes**
 **01 30 83 50 28
ce.0911090r@ac-versailles.fr**



Pôle ressources Etampes

Qui solliciter ?

- Le directeur de l'école
- Un enseignant de l'école
- Un adulte de l'école
- L'IEN
- Le 3018

**Pour intervenir,
il faut en parler**



**Si tu es témoin
ou victime de harcèlement,
il y a toujours une personne
de confiance pour en parler
dans ton établissement.**

NON AU HARCÈLEMENT

WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR

**Plateforme nationale
pour le harcèlement et
le cyberharcèlement :**

Service et appel gratuits - Numéro d'appel national

→ 3018



Rôle du Pôle NAH ETAMPES

- Dans chaque école de la circonscription d'Etampes, le pôle NAH assure une prise en charge des situations supposées de harcèlement à l'école.
- Utilisation de la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)

Qu'est ce que le Harcèlement ?

**3 CRITÈRES QUI PERMETTENT
DE DÉFINIR LE HARCÈLEMENT
SCOLAIRE :**

- **La violence :** C'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- **La répétitivité :** Il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- **L'isolement de la victime :** La victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*